

DE JEPS MOTOCYCLISME

Diplôme d'État de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du
Sport

Spécialité « Perfectionnement
sportif »

Mention « Motocyclisme »



PRESENTATION

Cette formation vise à obtenir le : **Diplôme d'Etat Jeunesse et Sports Spécialité " Perfectionnement Sportif " Mention MOTOCYCLISME.**

Elle permet l'acquisition de compétences dans les domaines suivants :

- › La conception d'un projet d'action ;
- › La coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- › La conduite d'une démarche de perfectionnement sportif en motocyclisme ;
- › L'encadrement en sécurité.

Elle prépare au métier de **Moniteur de Motocyclisme**

OU EXERCER ?

- › Associations sportives
- › Les clubs
- › La fédération et ses structures déconcentrées : les comités régionaux, les comités départementaux
- › Organismes de loisirs et de vacances (UCPA, Club Med,...)
- › Collectivités territoriales (communes, regroupements intercommunaux)
- › Autres associations
- › Les structures commerciales, etc.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- › Être titulaire de l'AFPS ou du certificat PSC1 (*plusieurs sessions de formation proposées par le CREPS de Reims*).
- › Attestation de palmarès sportif délivrée par le Directeur Technique National (DTN) de la fédération française de motocyclisme **ou** Attestation de réussite à un test de maîtrise technique délivrée par le DTN (sinon prendre contact avec ProStage)
- › Attestation d'expérience d'enseignement de 90 heures délivrée par le DTN

Il est fortement conseillé d'être âgé de 18 ans à l'entrée en formation.

LES PARTENAIRES DE LA FORMATION

- › Pro Stage
- › Fédération française de motocyclisme

CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

- › Vérification des exigences préalables ou démonstration technique
- › Rédaction d'un courriel portant sur les différentes disciplines : trial, vitesse, quad et moto cross (durée : 1h15)
- › Entretien de motivation relatif à l'expérience et au projet professionnel du candidat (durée : 30 min max)
- › Ecrit lié aux connaissances pour encadrer une séance en sécurité (durée : 2h max)

MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Epreuves de certification réparties tout au long du parcours de formation qui permettent, en cas d'avis favorable, d'obtenir la

validation des 4 unités capitalisables « UC ». Pour chaque situation de certification, une épreuve de rattrapage est prévue en cas d'échec à l'épreuve initiale.

CONTENU DE LA FORMATION

Module de positionnement

Module 1 « Conception d'un projet d'action »

Module 2 « Coordination de la mise en œuvre d'un projet d'action »

Module 3 « Conduite d'une démarche de perfectionnement sportif en motocyclisme »

Module 4 « Encadrement en sécurité »

Formation en alternance :

Observation puis participation au fonctionnement au sein de la structure d'accueil :

- conduire une démarche d'enseignement et de perfectionnement en motocyclisme
- élaborer et mettre en œuvre un projet club

CALENDRIER DE LA FORMATION

Déroulement de la formation :

- › 2 jours par semaine au CREPS : lundi et mardi
- › semaines complètes en centre de formation ProStage (selon planning joint dans le dossier d'inscription)
- › périodes de certifications réparties tout au long de la formation en centre de formation ou en structure d'accueil
- › stage de mise en situation professionnelle en structure d'accueil les mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires

Clôture des inscriptions	TEP et épreuves de sélection	Positionnement	Début de la formation	Fin de la formation	Effectif maximum	Heures en centre	Heures en structure	Durée totale
5 juin 2020	29 et 30 juin 2020	31 août au 1 ^{er} septembre 2020	7 septembre 2020	12 octobre 2021	10	735 H	500 H	1 235 H

COUT DE LA FORMATION

Pour l'ensemble des stagiaires

Frais d'inscription et de sélection : **60,00 €**

*Frais techniques : **100,00 €** comprenant la participation aux frais de certification, l'utilisation des infrastructures, la contribution au matériel pédagogique, l'accès au Centre de Documentation Multimédia.

***Sont exonérés** : les apprentis. De plus, les stagiaires sont exonérés des frais techniques (100€) dans le cas d'une prise en charge financière inférieure à 75% des coûts pédagogiques de formation.

Selon votre situation

Frais en parcours complet

Salariés : 11 578,00 €

Si moins de 100 heures de formation à suivre en centre : 50 € par épreuve de certification à repasser.

Le financement intégral de cette formation est possible sous réserve d'acceptation :

- › Dans le cadre de l'apprentissage : contacter le CFA Form'As www.form-as.fr

Possibilité d'hébergement (**sous réserve de disponibilité**) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle.

☎ **voir impérativement avec le service accueil pour la réservation** : 03.26.86.70.10

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Référent technique : **Nicolas LANGUE** (nicolalangue@gmail.com)

Référent pédagogique : **Pauline GAUTIER** (pauline.gautier@creps-reims.sports.gouv.fr)

SECRETARIAT DES FORMATIONS

Virginie CLÉMENT (référente administrative) ☎ 03.26.86.74.87 ✉ virginie.clement@creps-reims.sports.gouv.fr

Christine DADI (financements) ☎ 03.26.86.70.12 ✉ christine.dadi@creps-reims.sports.gouv.fr

S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <http://www.crepsreimsformation.fr>

Le dossier d'inscription sera à imprimer et à adresser accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions** (le cachet de la poste faisant foi) au :

**CREPS de Reims
Route de Bezannes
BP 107
51054 REIMS**

L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.
En cas de difficultés, contactez le secrétariat des formations.

Cette formation est ouverte à l'apprentissage : www.form-as.fr

